



COURRIER DES SEYCHELLES CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS

PREPARE PAR : SEYCHELLES

OBJECTIF

Soumettre, à des fins d'examen par la Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF), un courrier reçu des Seychelles en ce qui concerne les contributions. Cette correspondance a été diffusée par voie de Circulaire CTOI 2020-27 le 12 juin 2020.



**REPUBLIC OF SEYCHELLES
DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS**

MFA/28/5/2

Note No:.....²⁹...../2020

Le Département des Affaires Étrangères de la République des Seychelles présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et a l'honneur de demander à cette dernière de bien vouloir prendre en considération ce qui suit, s'agissant des obligations financières de la République des Seychelles envers ladite organisation compte tenu de la pandémie de COVID-19.

En tant que Petit état insulaire en développement, la République des Seychelles est fortement tributaire du secteur du tourisme pour son revenu national. Avant la pandémie de COVID-19, les Seychelles disposaient d'une industrie du tourisme florissante et prometteuse et accueillait, ces dernières années, 3,5 fois plus de visiteurs par an que sa population. Le secteur du tourisme aux Seychelles représentait 24 % de l'économie directement, environ 75 % indirectement et surtout 76 % des recettes en devises totales de l'économie.

La pandémie de COVID-19 a vu les Seychelles, comme la plupart des autres pays, fermer ses frontières à la mi-mars 2020. Même si cela a été un succès du point de vue de la santé publique, avec seulement 11 cas positifs enregistrés et aucun cas actif à l'heure actuelle, cette approche a eu de lourdes conséquences sur l'économie et a paralysé l'industrie du tourisme avec des résultats catastrophiques.

La situation a été aggravée encore davantage par les événements climatiques extrêmes récemment enregistrés dans le pays, avec des marées anormalement fortes, mettant en danger de nombreuses familles et de moyens d'existence et causant des dégâts considérables à l'infrastructure naturelle ainsi qu'à l'infrastructure créée par l'homme.

Les effets conjugués de ces catastrophes posent des difficultés sans précédent pour les Seychelles, lesquelles continueront à se poser au cours des prochaines années. Avec l'épuisement des réserves financières nationales, le fardeau de la hausse du chômage qui aura des répercussions sur les services sociaux et le

besoin urgent de devises étrangères nécessaires pour acheter des produits essentiels et des fournitures médicales et scolaires, la République des Seychelles, qui importe 90 % de sa consommation, fait face à une crise macro-économique aux proportions désastreuses.

Malgré cet obstacle, les Seychelles souhaitent rester un membre actif, et être en règle envers la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). Cependant, eu égard à la situation économique dramatique à laquelle les Seychelles sont confrontées, il est urgent de redéfinir les priorités en matière d'affectation des recettes en devises étrangères et, à cet égard, les Seychelles se trouvent dans l'incapacité de s'acquitter totalement de leurs engagements financiers en termes de contributions annuelles à l'organisation. Le Gouvernement de la République des Seychelles sollicite donc une exonération de 50 % du paiement de sa contribution annuelle pour trois années (2020, 2021, 2022), ce qui permettra au pays d'utiliser les maigres ressources en devises étrangères dont il dispose pour réajuster son économie afin d'éviter un effondrement macro-économique et une catastrophe humanitaire. Le Gouvernement de la République des Seychelles espère que la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) donnera une suite favorable à cette demande.

Le Département des Affaires Étrangères de la République des Seychelles saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) l'assurance de sa parfaite considération.

VICTORIA

Le 4 juin 2020

**SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION
DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN (CTOI)
LE CHANTIER COMPLEX
VICTORIA, MAHE**



**REPUBLIC OF SEYCHELLES
DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS**

MFA/28/5/2

Note No:.....²⁹...../2020

The Department of Foreign Affairs of the Republic of Seychelles presents its compliments to the Secretariat of the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) and has the honour to request the latter to consider the following regarding the Republic of Seychelles' financial obligations to the aforementioned organisation in light of the COVID-19 pandemic.

As a Small Island Developing State, Seychelles has been heavily dependent on the tourism sector for its national revenue. Prior to the COVID-19 pandemic, Seychelles had a thriving and promising tourism industry and was receiving, in the last few years, 3.5 times more visitors per year than its population. The tourism sector in Seychelles accounted for 24% of the economy directly, an estimated 75% indirectly and crucially, 76% of the total foreign exchange receipts of the economy.

The COVID-19 pandemic has seen Seychelles, like most other countries, close its borders in mid-March 2020. Although this has been successful from a public health perspective, with only 11 positive cases recorded and no active cases at present, this approach has heavily impacted the economy and has brought the tourism industry to a standstill, with catastrophic results.

The situation has been further aggravated by recent extreme weather events where the country has experienced abnormally high tides, putting many families and livelihoods at risk, and causing significant damages to both natural and man-made infrastructure.

The compounding effects of these calamities represent unprecedented challenges for Seychelles and will continue to do so in the coming years. With the depletion of the national financial reserves, the burden that rising unemployment will bring to bear on the social services, as well as the urgent need for foreign exchange required to purchase vital commodities and medical and educational supplies, Seychelles, which imports 90% of what it consumes, is facing a macro-economic crisis of epic proportions.

Despite this setback, Seychelles wishes to remain an active member of, and in good standing with the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) However, in light of the dire economic situation that Seychelles is facing, there is an urgent need to reprioritise the allocation of the foreign currency receipts and in this regard Seychelles finds itself unable to fully meet its financial commitments in terms of annual contributions to the organisation. The Government of the Republic of Seychelles is therefore requesting a 50% waiver of its annual contribution payment for three years (2020, 2021, 2022) which will allow the country to use the scant foreign currency resources that it has to readjust its economy in order to avoid a macro-economic collapse and a humanitarian disaster. The Government of the Republic of Seychelles hopes that the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) will give favourable consideration to this request.

The Department of Foreign Affairs of the Republic of Seychelles avails itself of this opportunity to renew to the Secretariat of the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) the assurances of its highest consideration.

VICTORIA
4TH JUNE 2020

**SECRETARIAT OF THE
INDIAN OCEAN COMMISSION (IOTC)
LE CHANTIER COMPLEX
VICTORIA, MAHE**



XS